



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1 - ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a élu Mme GOMBERT président de séance pour le vote des Comptes Administratifs 2012.**

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA VILLE

- **Le Conseil Municipal, à la majorité,**
(5 abstentions : M. Bonnamy, Mme Chomienne, M. Dehureaux, Mme Pavie, M. Garcia)
a voté le Compte Administratif 2012 de la Ville.

Le compte peut être consulté au Secrétariat Général de la Mairie.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2012 DE LA VILLE

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 14, les résultats d'exploitation de l'exercice 2012 doivent être affectés par délibération du Conseil Municipal.

Au vu du Compte Administratif 2012,

- **Le Conseil Municipal, à la majorité,**
(5 abstentions : M. Bonnamy, Mme Chomienne, M. Dehureaux, Mme Pavie, M. Garcia)
a décidé d'affecter au budget 2013 les sommes suivantes :

Compte tenu des Restes à réaliser Dépenses (138 906,26 €) et recettes (0 €), l'excédent de 440 199,90 € de la section d'exploitation est amputé de 64 644,92 € qui seront affectés en recettes d'investissement à l'article 1068 et le reste en report à nouveau à l'article 002.

Sur l'excédent de 74 161,34 € de la section d'investissement, la même somme est reportée à l'article 001, excédent d'investissement.

4 et 5 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 LOTISSEMENT FOUR BRULE – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les Comptes Administratifs 2012 :**
 - lotissement Four Brûlé
 - panneaux photovoltaïques

Les comptes peuvent être consultés au Secrétariat Général de la Mairie.

6 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2012 DU RECEVEUR MUNICIPAL VILLE – LOTISSEMENTS - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les comptes de gestion 2012 de la Ville, des lotissements Four Brûlé, Briqueterie, panneaux photovoltaïques** dressés par le Receveur Municipal, dont les résultats sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2012.

7 - VOTE DES TAUX

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé les taux des contributions directes pour 2012 ainsi qu'il suit :**
 - Taxe d'Habitation 14,60 %
 - Foncier Bâti 27,40 %
 - Foncier Non Bâti 59,18 %

8 - BUDGET PRIMITIF 2013 VILLE

- **Le Conseil Municipal, à la majorité,** (5 abstentions : M. Bonnamy, Mme Chomienne, M. Dehureaux, Mme Pavie, M. Garcia)
a approuvé le Budget Primitif 2013 de la Ville.

Le budget peut être consulté au Secrétariat de la Mairie.

8.1 - ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le tableau des effectifs 2013.**

8.2 à 8.5 - DELIBERATIONS BUDGETAIRES ANNUELLES

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**
 - ▶ **a voté un crédit de 70 € par agent** pour l'achat de vêtements et chaussures de travail au personnel des services techniques soumis au règles de sécurité du travail dans la limite du crédit alloué.
 - ▶ **a décidé :**
 - **de reconduire pour 2013 le dispositif chèque CADHOC.**
 - **de fixer la valeur du chèque CADHOC à 70 € par agent.**
 - **d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention à intervenir avec la société Chèques CADHOC.**
 - ▶ **a inscrit au titre du budget 2013, un crédit de 137 760,54 €** destiné à verser au personnel communal de la ville de Château-Renault un complément de rémunération (13^{ème} mois).
 - ▶ **a décidé d'inscrire des crédits** pour le règlement de cotisations et participations à autres contingents.
 - ▶ **a décidé de verser une subvention d'exploitation au CCAS de 205 000 €.**
 - ▶ **a voté les subventions aux associations pour l'année 2013.**

8.6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

- **Le Conseil Municipal, à la majorité** (2 abstentions : M. GARCIA, Mme PAVIE), **a approuvé le tableau 2013 des subventions accordées aux associations sportives. Le montant s'élève à 20 640 € et correspond à la première partie de l'enveloppe votée (48 500 €).**

9 et 10 - BUDGET PRIMITIF 2013 LOTISSEMENT FOUR BRULE – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les Budgets Primitifs 2013 :**
 - lotissement Four Brûlé
 - panneaux photovoltaïques

Les budgets peuvent être consultés au Secrétariat Général de la Mairie.

11.1 - EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 DES SERVICES ANNEXES EAU - ASSAINISSEMENT

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les Comptes Administratifs 2012 des services annexes Eau et Assainissement.**

Les comptes peuvent être consultés au Secrétariat Général de la Mairie.

11.2 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2012 DU RECEVEUR MUNICIPAL SERVICES ANNEXES EAU - ASSAINISSEMENT

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les comptes de gestion 2012 des services annexes Eau - Assainissement**
dressés par le Receveur Municipal, dont les résultats sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2012.

11.3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2012 SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 49 afférente aux services de l'eau et de l'assainissement, les résultats d'exploitation de l'exercice 2012 doivent être affectés par délibération du Conseil Municipal.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter les résultats des services d'Eau et d'Assainissement comme suit :**

E A U

Section d'Exploitation

Résultat excédentaire	108 282,15 €
Excédent antérieur	317 146,20 €
Excédent cumulé	425 428,35 €

Section d'Investissement

Résultat déficitaire	278 146,60 €
Déficit antérieur	68 396,48 €
Déficit cumulé	346 543,08 €

Compte tenu des restes à réaliser recettes (100 000 €), il faut affecter une partie de l'excédent d'exploitation à l'article 1068 de la section d'investissement pour 246 543,08 € et le solde, 178 885,27 € en report à nouveau.

ASSAINISSEMENT

Section d'Exploitation

Résultat excédentaire	3 723,10 €
Excédent antérieur	118 295,41 €
Excédent cumulé	122 018,51 €

Section d'Investissement

Résultat déficitaire	31 201,83 €
Excédent antérieur	115 607,58 €
Excédent cumulé	84 405,75 €

Malgré les restes à réaliser dépenses de 73 869,51 €, l'excédent d'exploitation peut être reporté en fonctionnement pour 122 018,51 € sans affecter de crédits en section d'investissement.

11.4 - AMORTISSEMENTS EAU – ASSAINISSEMENT

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le tableau des amortissements 2013 des services annexes Eau – Assainissement.**

11.5 - BUDGET PRIMITIF 2013 SERVICES EAU – ASSAINISSEMENT

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les Budgets Primitifs 2013 des services Eau & Assainissement.**

Les budgets peuvent être consultés au Secrétariat Général de la Mairie.

12 - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRE : l'organisation municipale

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur la mise œuvre de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013.**

13 - CREATION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE

Afin de mettre en cohérence des actions d'animation dans le cadre d'un projet social tout en bénéficiant d'un soutien financier de la Caf Touraine par l'obtention d'un agrément « Espace de Vie Sociale »,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**
 - **s'est prononcé favorablement sur la création d'un Espace de Vie Sociale**
 - **a autorisé M. le Maire à solliciter les services de la CAF afin d'obtenir l'agrément.**

14 - REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE A. BAUCHANT

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Mme DELAFOND membre titulaire et Mme DE MONTETY membre suppléant au Conseil d'Administration du collège A. Bauchant.**

15 - FORMATIONS DU PERSONNEL

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a autorisé M. le Maire ou un Adjoint à signer les conventions de formations à intervenir avec le domaine de Chaumont sur Loire pour les formations ci-après :**
 - « Jardins de pluie » (3 jours), 624 €
 - « Les nouvelles méthodes d'utilisation des plantes annuelles » (3 jours), 624 €.

16 - ETAT DES PRODUITS IRRECOUVRABLES

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a admis en non valeur les recettes irrécouvrables suivantes :**

◆ ALSH mercredis.....	89,05 €
◆ ALSH vacances été	103,40 €
◆ Cantine	466,33 €
◆ Garderie.....	80,87 €

17 - ETAT DES CREANCES ETEINTES

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a accepté le montant des dépenses éteintes ci-après :**

Article 6542 : 283,49 € (cantine : 154,10 €, ALSH 129,39 €)

18 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION PRO MECA COURSE

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a décidé de verser une subvention de 500 € à l'association Pro Méca Course.**

19 - MISE EN ŒUVRE D'ANIMATIONS DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION «DIVINES & SENS » DU 15 JUIN 2013

En partenariat avec le Pays Loire Touraine, la Communauté de Communes du Castelrenaudais et l'association des Amis du Musée du Cuir et de la Tannerie,

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité,**
 - a approuvé le projet de mise en œuvre d'animations à Château-Renault dans le cadre de la manifestation « DiVINes&SENS »,
 - a autorisé M. le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du programme européen Leader.

20 - BUS URBAIN : Proposition d'ouvrir le bus à tous les Castelrenaudins

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a décidé d'ouvrir, gratuitement, le service de transport urbain à tous les Castelrenaudins.**

21 - INDEMNITES D'ASTREINTE : régularisation

Afin d'être en conformité avec la législation,

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité,**
 - a modifié la délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2012 fixant le montant des indemnités d'astreinte des agents des services techniques.
 - a fixé le montant de l'astreinte pour une semaine complète à 149,48 €.

22 – CONVENTION NAISSANCE AVEC ETABLISSEMENTS BANCAIRES

Deux établissements bancaires (Caisse d'Epargne et Crédit Agricole) proposent à la ville un partenariat (convention) ayant pour objet l'émission, la distribution, l'encaissement et le règlement de « bons à la naissance » qui seront distribués aux parents de chaque nouveau né déclaré auprès de la mairie.

- **Le Conseil Municipal à la majorité,**
a autorisé M. le Maire ou un Adjoint à signer les conventions à intervenir avec la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

23 - SUBVENTION AU LYCEE DES METIERS BEAUREGARD : régularisation

Le Conseil Municipal dans sa séance du 22 octobre 2012, a décidé d'attribuer au Lycée des Métiers Beauregard, une subvention de 25 € par élève domicilié à Château-Renault, dans le cadre du voyage découverte au Royaume Uni, organisé du 6 au 12 avril 2013.

Deux élèves de Château-Renault étaient inscrits mais depuis 3 autres élèves se sont rajouter à la liste des participants.

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité,**
a décidé d'allouer une subvention de 75 € au Lycée des Métiers Beauregard, correspondant aux 3 élèves supplémentaires inscrits.

24 – LOCATION DE LA HALLE AUX ECORCES :
DEMANDE DE GRATUITE DE L'ASSOCIATION « Les Petites Frimousses »

L'association « Les Petites Frimousses » organise un bric à brac spécial enfance le 25 mai 2013 à la Halle aux Ecorces. Elle sollicite la gratuité de la Halle aux Ecorces car elle souhaite verser le montant de la location (61 € la journée) ainsi que tous les bénéfices de cette journée à l'association « Ensemble pour Honorine ».

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a décidé d'accorder la gratuité de la Halle aux Ecorces à l'association « Les Petites Frimousses ».**

Fait à Château-Renault, le 10 avril 2013

Le Maire,
Michel COSNIER